

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 059-215903022-20241017-DEL2024_35-DE



Délibération n° 2024/35

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 17 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

BAJEART Christine	à	HOUREZ Dominique
SCHERER Murielle	à	ZOCCALI Claudine
BASSEZ Michel	à	APRILE Corinne.

Excusées : LASSELIN Marie-Jeanne - DUDKOWIAK Claudine.

Absente : DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : TABLEAU DES EFFECTIFS

Adoptée à l'Unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux besoins réels de la collectivité

Le Maire,

Propose à l'assemblée la création dans le tableau des emplois de 2 emplois d'adjoints administratifs à temps complet,

Et d'adopter le tableau des emplois modifié joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé. Celui-ci prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2024,

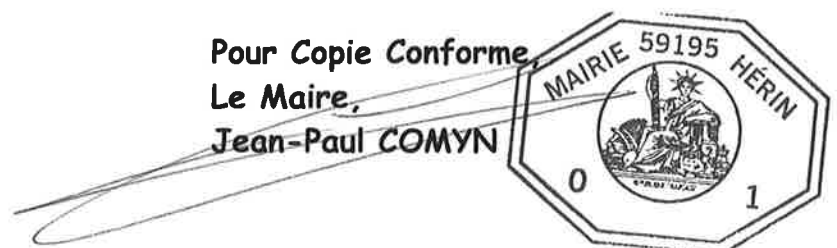
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Jean-Paul COMYN



COMMUNE DE HERIN
ANNEXES

AUTRES ELEMENT D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/11/24

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT		
		EMPLOIS PERMANENT A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		18	0	18	8	0	8
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3	0	3	1	0	1
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	5	0	5	2	0	2
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	4	0	4	2	0	2
REDACTEUR	B	1	0	1	1	0	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2	0	2	2	0	2
ATTACHE		1	0	1	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL		1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		27	3	30	17,62	0	17,62
ADJOINT TECHNIQUE	C	17	2	19	10,91	0	10,91
ADJOINT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	5	1	6	4,71	0	4,71
ADJOINT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	1	0	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	0	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	0	0	0
FILIERE SOCIALE		4	0	4	4	0	4
AGENT TERR SPEC PPAL 2EME CLASSE	C	3	0	3	3	0	3
AGENT TERR SPEC PPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SPORTIVE		1	0	1	1	0	1
OPERATEUR DES APS	C	0	0	0	0	0	0
OPERATEUR QUALIFIE DES APS	C	0	0	0	0	0	0
OPERATEUR PRINCIPAL DES APS	C	1	0	1	1	0	1
EDUCATEUR TERR APS 2EME CLASSE	B	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION		1	1	2	1,71	0	1,71
ANIMATEUR	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ANIMATION	C	0	1	1	0,71	0	0,71
ADJOINT ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ANIMATION PRINC 1ERE CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE		2	0	2	2	0	2
GARDIEN POLICE MUNICIPALE	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERALE		54	4	58	35,33	0	35,33

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le



ID : 059-215903022-20241017-DEL2024_35-DE